

COMMUNE DE SAINT-BARTHÉLÉMY

Enquête publique relative à l'aliénation de chemins d'exploitation (ex chemins AFR), de chemins ruraux (en totalité ou partiellement) situés dans plusieurs secteurs de la commune.

Notice explicative

Ces chemins ayant cessé d'être affectés à l'usage du public, ils ne présentent aucun intérêt à rester propriétés de la commune. Il a donc été proposé aux riverains de s'en porter acquéreurs.

1. **KERCADIO**
M. NEDELLEC Georges demande l'acquisition des chemins d'exploitation ZV 18 et ZV 19
2. **COSPORH et BODRAIN**
M. et Mme JAN Marcel et Marie-Claude demandent l'acquisition du chemin d'exploitation ZB 74 (Cosporh) et une partie du chemin d'exploitation ZB 65 (Bodrain)
3. **TALFORÊT HAUT**
Mme CHOLET-KERVÉGANT Jeanne-Marie demande l'acquisition d'une partie du chemin rural n° 27 et une partie du chemin d'exploitation ZD 11
4. **LE RESTO**
M. LAVENANT Gilles demande l'acquisition du chemin d'exploitation ZT 10
5. **GOVÉRO**
M. LAVENANT François demande l'acquisition du chemin d'exploitation ZH 13
6. **GOVÉRO**
M. LEFEBVRE Nicolas demande l'acquisition d'une partie du chemin rural n° 43
7. **KERRU**
M. LE GOUELLEC Didier demande l'acquisition du chemin d'exploitation ZK 16
8. **KERHEL**
M. PIERRE Philippe demande l'acquisition du chemin d'exploitation ZO 28
9. **ST CORENTIN et ST GUEN**
M. CORRIGNAN Gwénaél demande l'acquisition du chemin d'exploitation ZI 2 (St Corentin) et d'une partie du chemin d'exploitation ZC 26 (St Guen)
10. **ST GUEN**
M. LE SERGENT Joseph demande l'acquisition du chemin séparant ses 2 parcelles (ZC 130 et 131)
11. **LES SAULES**
M. NICOL Dominique demande l'acquisition du chemin d'exploitation ZM 55 et d'une partie du chemin d'exploitation ZM 57
12. **GUERNIC ST FIACRE**
M. LE GOLVAN Armand demande l'acquisition du chemin d'exploitation ZN 48 et d'une partie du chemin rural n° 50

13. KERHUILIC
M. ROUX Yves demande l'acquisition du chemin rural n° 67
14. KERNICOL
M. et Mme LAHAYE Fernand demandent l'acquisition d'une partie du chemin rural n° 30 (ou 12) devant leur maison
15. GUERDOARIC
M. et Mme MORVAN Jean-Michel demandent l'acquisition d'une partie du chemin rural n° 32

Les frais de bornage relatifs à cette enquête seront à la charge des demandeurs.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 25 janvier 2018, a décidé de lancer une enquête publique.

Les cessions proprement dites pourront intervenir à l'issue de l'enquête publique, puis d'une délibération du Conseil Municipal qui permettra la validation ou non des demandes.